



Envoi au contrôle de légalité le : 20 octobre 2022

Publication électronique le : 20 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. François LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT

**CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE
ET PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE DANS LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.**

(N°2022-354)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles R.216-4 à R.216-19 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2021-527 de la Commission Permanente du 13/12/2021 « Actualisation du calcul des prestations accessoires et du nombre de logements de fonction concédés aux personnels de l'Éducation Nationale » ;

Vu la délibération n°8 du Conseil Général en date du 19/09/2011 « Gestion des logements de fonction - Titres d'occupation des personnels logés par nécessité absolue de service » ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Général en date du 29/06/2009 « Gestion des logements

de fonction dans les EPLE » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver, pour les 7 collèges, les concessions de logement par nécessité absolue de service figurant au tableau joint en annexe 1, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver, pour les 8 collèges, les concessions de logement en forme de convention d'occupation précaire, figurant au tableau joint en annexe 2, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR NAS ET US

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépendances	Redevance mensuelle	Consistance (Appt - Pavillon)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
ARTOIS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Edmond Rostand	271 B rue d'Isbergues	62702 BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Hélène MUSIALA	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F5	111,23 m ²	Garage	Ø	Maison	04/07/2022	Régularisation	01/09/2022	Favorable
					Gestionnaire					F5	111,23 m ²	Garage	Ø	Maison					
					Principal-Adjoint					F5	111,23 m ²	Garage	Ø	Maison					
ARTOIS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Edmond Rostand	271 E rue d'Isbergues	62702 BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Hélène MUSIALA	NAS 2	Rachida NEBATI	ATTEE Gardien / Entretien	F4	107 m ²	Garage	Ø	Appartement	04/07/2022	Régularisation	04/07/2022	Favorable
AUDOMAROIS	CA du Pays de Saint-Omer	LONGUENESSE	ARQUES	Pierre Mendès France	3 rue Jules Guesde 1er étage gauche, n°3	62510 ARQUES	Jean-Yves DEPOIX	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F4	107 m ²	Ø	Ø	Appartement	27/06/2022	Régularisation	01/09/2022	Favorable
					Gestionnaire					F2	64 m ²	Ø	Ø	Appartement					
					Principal adjoint					F3	77 m ²	Ø	Ø	Appartement					
BOULONNAIS	CA du Boulonnais	DESVRES	DESVRES	Du Caraquet	38 rue des écoles 1er étage droite, n°6	62240 DESVRES	Eric GATIEN	NAS 1	Redistribution de logements	Principal	F5	120 m ²	garage	Ø	Appartement	27/06/2022	Régularisation	01/09/2022	Favorable
					Gestionnaire					F4	78 m ²	garage	Ø	Appartement					
					Principal adjoint					F4	83 m ²	garage	Ø	Appartement					
					CPE					F3	65 m ²	Ø	Ø	Appartement					
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	CARVIN	CARVIN	Jean-Jacques Rousseau	Avenue Montaigne - Esplanade Alfred Peugnet - RDC - Logement N° 4	62220 CARVIN	Dominique LELIEVRE	NAS 2	Brigitte ROULY	ATTEE Gardien / Entretien	F4	90 m ²	Ø	Ø	Maison	05/07/2022	Régularisation	01/01/2020	Favorable
LENS-LIEVIN	CA de Lens-Liévin	LENS	LENS	Jean Zay	3 rue Robert Schuman 1er étage à gauche	62300 LENS	Delphine lesavre	NAS 2	Claudine DELVILLE	ATTEE Gardien / Entretien	F5	110 m ²	Ø	Ø	Appartement	24/05/2022	Nouveau	01/07/2022	Favorable
ARRAGEOIS	CC des deux sources	AVESNES LE COMTE	PAS EN ARTOIS	Marguerite Berger	Rue du Châtelet	62760 PAS EN ARTOIS	Nicolas LE MARTELOT	NAS 2	Christelle VARLET	ATTEE Gardien / Entretien	F4	85 m ²	garage	Ø	Appartement	27/06/2022	Nouveau	01/07/2022	Favorable
ARRAGEOIS	CUA	ARRAS 2	SAINT NICOLAS LES ARRAS	Paul Verlaine	Rue des Gémeaux	62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS	Dominique CROZAT	NAS 2	Philippe VASSEUR	ATTEE Gardien / Entretien	F3	76 m ²	Ø	Ø	Appartement	27/06/2022	Nouveau	01/07/2022	Favorable

Légende :

NAS 1 Personnels état
 NAS 2 Personnels ATTEE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR COP

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépendances	Redevance mensuelle	Consistance (Appt - Pavillon)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
ARTOIS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	DOUVRIN	AUCHY-LES-MINES	Joliot Curie	24 rue de la planquette - 1er étage - Logement N° 3 - Appartement du Milieu	62138 AUCHY-LES-MINES	Sylvain FALEMPE	Convention d'occupation précaire	Alexandra DELFOLIE-STIEVENARD	Agent de la DRAC (Ministère des Affaires Culturelles)	F4	86 m ²	Garage	575,00 €	Appartement	05/07/2021	Renouvellement	01/07/2021 au 30/06/2022	Favorable
ARTOIS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	AUCHEL	DIVION	Henri Wallon	88 rue Pasteur Logement C	62460 DIVION	Catherine DAVRINCHE	Convention d'Occupation Précaire	Émilie PRUVOST	Secrétaire d'Intendance	F4	77 m ²	Garage	498,33 €	Maison	25/11/2021	Renouvellement	01/07/2021 au 30/06/2022	Favorable
ARTOIS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	AUCHEL	DIVION	Henri Wallon	88 rue Pasteur Logement B	62460 DIVION	Catherine DAVRINCHE	Convention d'Occupation Précaire	Audrey MARGRIS	Agent de Police	F4	77 m ²	Garage	498,33 €	Maison	25/11/2021	Renouvellement	01/07/2021 au 30/06/2022	Favorable
BOULONNAIS	CA du Boulonnais	DESVRES	DESVRES	Du Caraquet	38 rue des écoles RDC, n°1	62240 DESVRES	Eric GATIEN	Convention d'Occupation Précaire	Mathilde LETOREY	Secrétaire d'Intendance	F4	81 m ²	∅	335,09 €	Appartement	27/06/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable
MONTREUILLOIS	CC Mer et Terres d'Opale	ETAPLES	ETAPLES	Jean Jaurès	1 Ruelle du Mont Levin	62630 ETAPLES	Anne Rose PIGNON	Convention d'Occupation Précaire	Alexandre PICARD	Assistant d'Education	F4	76,70 m ²	Garage	487,04 €	Maison	26/04/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable
LENS-HENIN	CA de Lens-Liévin	HARNES	FOUQUIERES-LES-LENS	Émile Zola	3 rue Danièle Casanova - RDC	62740 FOUQUIERES-LES-LENS	Thierry DENEUVILLE	Convention d'occupation précaire	Hélène ZAJAC	Principale	F4	84 m ²	Garage	408 €	Appartement	20/06/2022	Nouveau	01/08/2022 au 30/06/2023	Favorable
LENS-HENIN	CA d'Hénin-Carvin	CARVIN	LIBERCOURT	Jean de Saint-Aubert	30 rue André Pantigny 2ème étage - Appartement n° 4	62820 LIBERCOURT	Dalila PERRICHOT	Convention d'occupation précaire	Cécilia SCHEMBRI	Secrétaire d'Intendance - ADJENES	F4	70,86 m ²	Garage	424,46 €	Appartement	20/06/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable
LENS-HENIN	CA d'Hénin-Carvin	CARVIN	LIBERCOURT	Jean de Saint-Aubert	30 rue André Pantigny 2ème étage - Appartement n° 5	62820 LIBERCOURT	Dalila PERRICHOT	Convention d'occupation précaire	Magalie ROSOLEN	ATTEE	F4	81,09 m ²	Garage	486,36 €	Appartement	20/06/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable
LENS-HENIN	CA d'Hénin-Carvin	HENIN-BEAUMONT - 1	OIGNIES	Louis Pasteur	8 avenue Mermoz RDC Logement N° 3	62590 OIGNIES	Jean-Paul CARON	Convention d'occupation précaire	Joëlle COGET	ATTEE Accueil	F3	61 m ²	Garage	321,42 €	Appartement	28/06/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable
LENS-HENIN	CA d'Hénin-Carvin	HENIN-BEAUMONT - 1	OIGNIES	Louis Pasteur	8 avenue Mermoz 1er étage Logement N° 6	62590 OIGNIES	Jean-Paul CARON	Convention d'occupation précaire	Marie-Madeleine TEPLIK	Enseignante	F3	57 m ²	∅	321,42 €	Appartement	28/06/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable
MONTREUILLOIS	CC Mer et Terre d'Opale	ETAPLES	LE TOUQUET	Maxence Van Der Meersch	Avenue des Canadiens	62520 LE TOUQUET	Christophe FOURQUEZ	Convention d'Occupation Précaire	Nathalie ALLIOUCHE	Aide Soignante	F5	120 m ²	garage	862,11 €	Maison	25/04/2022	Renouvellement	01/07/2022 au 30/06/2023	Favorable

La redevance tient compte de l'augmentation de l'IRL du 13/07/2022.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°35

Territoire(s): Audomarois, Artois, Boulonnais, Lens-Hénin, Montreuillois-Ternois, Arrageois
Canton(s): AUCHEL, DOUVRIN, DESVRES, HARNES, CARVIN, HENIN-BEAUMONT-1, ETAPLES, BRUAY-LABUISSIERE, LONGUENESSE, LENS , AVESNES-LE-COMTE, ARRAS-2

EPCI(s): C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane, C. d'Agglo. du Boulonnais, C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. d'Agglo. d'Hénin Carvin, C. de Com. Pays d'Opale, C. d'Agglo. du Pays de Saint Omer, C. de Com. des 7 Vallées, C. Urbaine d'Arras

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT.

Les articles R. 216-4 à R. 216-19 du code de l'éducation, relatifs aux concessions de logement accordées aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement, disposent que la collectivité de rattachement doit délibérer sur les propositions du conseil d'administration transmises par le chef d'établissement, après avis de France Domaines.

Pour répondre aux besoins résultant de la nécessité absolue de service ou de l'utilité de service, le Président du Conseil départemental autorise, par arrêté, les concessions de logement s'inscrivant dans ce cadre, préalablement validées par la Commission Permanente, et signe les titres d'occupation inhérents.

Les chefs d'établissement de sept collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatives aux concessions de logement pour nécessité absolue de service.

Les chefs d'établissement de huit collèges m'ont transmis les propositions de leurs conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relative aux logements vacants, en vue de l'attribution par convention d'occupation précaire.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'approuver, pour les collèges, les concessions de logement, figurant aux tableaux joints, selon les modalités reprises au présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY